

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit et le 19 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 septembre 2018

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | 10 |
| En exercice | 10 |
| Présents | 9 |
| Votants | 10 |

Présents : Messieurs Léon-Bernard CLAESEN, Aimé MEDALE, Maurice ALIBERT, Michel SERRES, Didier ANDRAL, Bernard THIRIONET, Mesdames Monique CATEL, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA

Absents ou Excusés : Mme Sylvie CONSTANT (*pouvoir M Aimé MEDALE*)

Madame Jacqueline TOLOSANA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-09-27

Objet : Adoption du rapport N°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCQB (*rapport final pour la détermination des attributions de compensation définitives 2018*)

Vu le rapport N°1 de la CLECT adopté par la CCQB le 21 juin 2017 et précisant le contexte financier ayant conduit au choix du passage en fiscalité professionnelle unique de la communauté de communes Quercy-Bouriane et précisant :

- Le rôle de la CLECT et la détermination des attributions de compensation
- Le bilan du transfert de charges depuis la création de la CCQB
- L'évaluation des charges transférées à prendre en compte pour le calcul des attributions de compensation 2017
- Les préconisations de la CLECT au conseil communautaire pour la détermination du montant des attributions de compensation 2018 ;

Considérant les transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2018, la CLECT doit établir un nouveau rapport pour prendre en compte l'évolution des compétences communautaires au titre du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUI) et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Ce rapport est établi sur deux éléments :

- Le calcul du transfert des charges inhérent aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018.
- Les préconisations de la CLECT au conseil communautaires pour la détermination du montant des attributions de compensation définitives 2018.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport final N° 2 de la CLECT du 12 juin 2018 de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ;

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rapport final N°2 de la CLECT du 12 juin 2018 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,

Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180919-2018-09-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2018

Affichage : 19/09/2018

le Maire Léon-Bernard CLAESEN

